

Paris, le 3 novembre 2003

Douze points en faveur de la restitution à Haïti de la dette française

par Paul Farmer,
Professeur de Médecine à la Harvard Medical School
Directeur Médical, Clinique Bon Sauveur
Plateau Central, Haïti

Je vous remercie de m'inviter à m'exprimer devant vous. Je crois comprendre que le gouvernement haïtien presse la France de lui restituer l'indemnité versée par Haïti à partir de 1825, vingt ans après la fin de la révolution haïtienne qui, commencée en 1791, mena à l'indépendance du pays.

Haïti, peut-être plus qu'aucune autre nation, peut avancer des arguments puissants en faveur de réparations et plus encore en faveur de la restitution de la dette française. Je me permettrai d'abord quelques précisions préliminaires. Je réponds aujourd'hui à votre invitation et non à la sollicitation d'un quelconque gouvernement. Je suis un médecin et anthropologue américain et je travaille dans la région centrale d'Haïti depuis vingt ans. Je me trouve ici devant vous parce que je pense que les souffrances terribles que je vois dans nos cliniques et nos hôpitaux sont dues en grande partie à des causes d'ordre social, enracinées pour la plupart dans l'esclavage et la politique étrangère des grandes puissances. Pour mettre fin à ces souffrances inutiles, il faut des réponses sociales telles que la restitution de la dette et des réparations. C'est donc un grand privilège pour moi, en tant que médecin préoccupé des causes immédiates aussi bien qu'historiques de la souffrance et de la maladie, de pouvoir m'adresser à vous.

Dans une perspective de santé publique, les mouvements de capitaux qui se déploient parallèlement à de profondes inégalités (d'une ancienne colonie esclavagiste dévastée par la guerre vers l'une des nations les plus puissantes du monde, par exemple) constituent l'une des principales causes de la misère d'aujourd'hui. Ces transferts des pauvres aux riches ont toujours cours actuellement, quoi que sous des formes un peu plus subtiles. Ils ont la bénédiction de certaines institutions financières internationales. Mais je suis convaincu qu'il est possible de cesser ou du moins de minimiser ces pratiques malsaines et inopportunes. Je ne serais pas ici si je ne pensais pas qu'il existe un petit espoir de voir les autorités françaises prendre en compte l'histoire de ce dossier et faire ce qui est juste.

La situation sanitaire en Haïti aujourd'hui

A ceux qui arguent que tout cela est de l'histoire ancienne, on peut opposer que c'est le poids de l'histoire qui a donné naissance à la situation actuelle en Haïti. Je donnerai un bref aperçu de cette situation dans mes domaines de compétence, la santé publique et la médecine, en me limitant à six points principaux.

Premièrement, personne ne conteste aujourd'hui qu'Haïti a les pires indices de santé du continent américain, indices qui comptent d'ailleurs parmi les pires du monde. Ce n'est pas nouveau mais bien des choses auraient pu être faites pour améliorer cette situation. Ma propre pratique clinique me rappelle chaque jour qu'on peut prévenir ou guérir pratiquement toutes les grandes causes de mortalité en Haïti, à condition d'agir à temps. Dans la région centrale d'Haïti, nous y sommes souvent parvenus car nous avons importé les outils de la médecine moderne et que nous travaillons en collaboration avec les autorités publiques pour fournir des soins aux malades démunis. Mais la situation nationale est lamentable. Quelques chiffres : le taux de mortalité infantile est de 81 ‰, chiffre qui continue de croître ; à titre de comparaison, il est de 4 ‰ en France et de 7 ‰ à Cuba.ⁱ La mortalité juvénile, c'est-à-dire le nombre d'enfants haïtiens décédant avant leur cinquième anniversaire, s'élève à 125 ‰ ; en France, elle est de 5 ‰.ⁱⁱ

La mortalité maternelle, c'est-à-dire les décès de femmes en couches, est infime dans les pays développés. La quasi totalité de ces décès adviennent parmi les femmes pauvres des pays pauvres. Ici encore, Haïti affiche des chiffres parmi les plus désastreux du monde : des rapports officiels évoquent un taux de 520 décès pour 100 000 naissances.ⁱⁱⁱ Voici quelques années, une enquête menée auprès de la population dans le sud-est du pays estimait ce taux à plus de 1 400.^{iv} A Cuba, pays voisin, ce chiffre s'élève à 33 ; en France, à 10.^v

Le VIH s'est rapidement imposé parmi les adultes comme la principale cause de mortalité due à une maladie infectieuse. La Banque mondiale estime que 5 % de la population haïtienne est infectée.^{vi} Ce chiffre ne dépasse pas 0,1 % à Cuba.^{vii} Malgré son affection importante, Haïti est, dans le continent américain, le pays qui a le moins de ressources pour lutter contre cette pandémie. A l'exception de notre travail dans le Plateau Central, le pays ne dispose d'aucune structure de prévention adéquate ni de prise en charge globale. Une approche inédite intégrant prévention et soins déjà adoptée dans le Plateau Central avec l'appui du système de santé public permettrait d'étendre cette démarche à l'ensemble du pays. Malheureusement, ce système ne peut en aucun cas assurer ce rôle, faute de moyens financiers. Ce sont donc les ONGs qui bénéficient de l'ensemble des ressources.

Haïti semble également être le pays de la région qui paie le plus lourd tribut au paludisme, maladie éradiquée chez ses voisins, Cuba et Jamaïque. Pour ce qui est de la tuberculose, nous avons réalisée une étude dans le centre du pays a révélé une incidence de 357 cas pour 100 000 personnes, soit encore une fois le taux le plus élevé du continent américain. Le problème de la tuberculose est plus grave encore dans les villes haïtiennes où se concentrent les infections par le VIH : en effet, le virus réactive l'infection tuberculeuse latente et la tuberculose épidémique progresse désormais à grands pas dans les bidonvilles.

La malnutrition est au cœur de bon nombre de ces problèmes. Selon la Banque mondiale, Haïti est en effet le pays au monde qui souffre le plus de la faim après la Somalie et l'Afghanistan.^{viii}

Deuxièmement, ces chiffres effroyables n'ont rien à voir avec la culture haïtienne puisque le pays offre un profil épidémiologique très différent de celui d'anciennes colonies françaises proches comme la Guadeloupe ou la Martinique, où l'espérance de vie et la prévalence des maladies épidémiques ne diffèrent guère de ceux rencontrés en France métropolitaine. Quel amer paradoxe s'il fallait en conclure que les Haïtiens auraient mieux fait de ne jamais se libérer du joug de l'esclavage ! Pas un seul Haïtien qui se respecte ne dirait cela mais il n'en demeure pas moins qu'on discerne facilement une chaîne continue de causes et d'effets entre la situation du pays au lendemain de la révolution et celle d'aujourd'hui. Comme si les Haïtiens continuaient d'être punis pour la rébellion de leurs ancêtres. Depuis 1804, depuis deux siècles donc, Haïti subit des embargos et des politiques punitives que je rappellerai plus loin de façon assez détaillée.

Troisièmement, la situation sanitaire d'Haïti est appelée à se dégrader encore si des investissements substantiels ne sont pas réalisés rapidement dans le système public de santé. Il faut désormais que les ressources refluent vers Haïti, vers les structures publiques du pays. On appelle cela l'"aide internationale" mais le terme de "restitution" serait plus approprié. En partageant un peu de ses grandes richesses avec son ancienne colonie, la France pourrait agir en toute équité en faveur de l'alphabétisation, de l'accès à l'eau potable, de la rénovation des infrastructures et de la santé. Mais l'aide internationale n'afflue pas. A l'heure où je vous parle, un embargo qui ne dit pas son nom pèse sur l'aide humanitaire et l'aide au développement destinées à la république d'Haïti. Voici les faits, nouveaux en un sens mais bien familiers aux Haïtiens.

Prenons le cas des prêts bloqués par la Banque interaméricaine de développement, que j'évoquais récemment dans *Le Monde diplomatique*. Ces prêts, ai-je appris, ont été approuvés voici plus de trois ans aussi bien par le gouvernement haïtien que par le comité de direction de la Banque. Or les versements n'ont toujours pas eu lieu à ce jour. L'un des prêts est destiné au système public de santé, et les trois autres à l'enseignement, à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à la reconstruction des routes. En tant que médecin américain travaillant en Haïti, il m'a paru légitime de chercher à savoir pourquoi. Les prêts étaient suspendus pour des "raisons politiques", me dit-on. En Haïti, en mai 2000, avaient eu lieu des élections générales (législatives, sénatoriales et locales). L'élection de huit sénateurs fut contestée et certains réclamèrent l'organisation d'un nouveau scrutin. Or, d'après ce qu'on m'a appris de sources haïtiennes aussi bien qu'américaines, les Etats-Unis étaient intervenus directement auprès de la Banque interaméricaine de développement pour lui demander de bloquer les prêts tant que ces litiges n'étaient pas réglés.

Il est tragique que la France et d'autres pays européens aient suivi les Etats-Unis dans leur volonté de bloquer l'aide aux instances publiques haïtiennes, alors même que cette démarche constitue une violation de la charte de la Banque interaméricaine de développement, qui stipule que la Banque s'interdit d'intervenir dans les affaires politiques des Etats membres. Un rapport d'un collègue français travaillant pour la Banque résumait ainsi la situation : "Au total, la principale raison de la stagnation économique est la suppression des subventions et des prêts de l'étranger qui a

accompagné la réponse de la communauté internationale à l'impasse de la situation politique. Ces fonds sont estimés à plus de 500 millions de dollars."

Quatrièmement, les débats abondent sur la question de l'aide bloquée destinée à Haïti. Si les représentants des pays puissants qui imposent ces sanctions croient formuler leur propre point de vue, je peux vous assurer que les faits sont clairs et qu'ils trahissent une hypocrisie profonde de la part des Etats créditeurs. Voyez les déclarations de mon propre gouvernement niant platement qu'il existe le moindre embargo. Je soutiens qu'il suffit de constater dans quel sens l'argent circule (ou plutôt ne circule pas) entre Washington et Port-au-Prince. Au cours des décennies précédentes, quand régnaient les Duvalier ou des gouvernements militaires, des centaines de millions de dollars ont afflué dans les coffres du pouvoir haïtien. Aujourd'hui, le gouvernement élu, impopulaire auprès du gouvernement des Etats-Unis comme auprès de l'élite haïtienne, doit se contenter de sommes avoisinant zéro.

La Banque interaméricaine de développement a prétendu que les fonds étaient gelés à la suite d'un consensus auquel était parvenue l'Organisation des Etats américains dans sa "Déclaration de Québec." Or ce document est daté du 22 avril 2001, alors que la lettre du représentant des Etats-Unis auprès de la Banque interaméricaine de développement, demandant à ce que les prêts ne soient pas versés, est datée du 8 avril 2001. Il est clair que les Etats-Unis ont fait pression sur la Banque pour qu'elle avalise leurs propres choix politiques. Pour citer l'un des rares journalistes à avoir estimé que ce scandale méritait enquête, "il semble que la décision n'aie fait l'objet d'une concertation qu'après avoir été prise."

Actuellement, les agissements des institutions financières internationales à l'encontre d'Haïti sont discriminatoires et sans doute illégaux. La presse a gardé un silence relatif à ce propos : les puissants de ce monde peuvent dire ce qu'ils veulent sans grand risque de contestation quand les enjeux sont considérés comme négligeables.

L'affaire ne s'arrête pas là. La Banque interaméricaine de développement a exigé en outre qu'Haïti, pays ruiné, paie des arriérés écrasants et sans cesse alourdis par de nouveaux intérêts, dont une bonne part concernait des prêts consentis à la dictature des Duvalier et aux régimes militaires qui avaient gouverné avec tant de brutalité de 1986 à 1990 et, après un coup d'état brutal, de 1991 à 1994. En juillet 2003, Haïti a transféré à Washington 90 % de ses réserves en devises pour payer ces arriérés. A ce jour, pas un centime de ces quatre prêts bloqués n'a été versé, en dépit des nombreuses assurances données par la Banque.

Cinquièmement, cette stupéfiante répétition des agissements illégaux du XIX^e siècle (les juristes comme les pauvres haïtiens verront dans les versements à la Banque interaméricaine de développement une réminiscence des indemnités versées à la France à partir de 1825) s'inscrit dans la droite ligne d'autres pratiques discriminatoires à l'encontre d'Haïti et de sa population. J'ai récemment établi une liste, destinée à une revue médicale, des nombreux boycotts infligés au peuple haïtien depuis qu'il s'est refusé à respecter les règles du jeu, lesquelles règles admettaient, au siècle des lumières, le commerce d'êtres humains. Cet article médical, intitulé "L'embargo injuste

sur l'aide destinée à Haïti", figure parmi les documents que j'ai préparés à l'intention de la Commission.

Sixièmement, votre comité devrait se montrer extrêmement prudent à l'égard des avis émis en français et en anglais lorsque ces avis laissent penser que les Haïtiens refusent d'une quelconque façon la restitution des indemnités extorquées par la France voici plusieurs générations. Le français n'est pas la langue de tous les Haïtiens. On estime que 10 % seulement de la population parle le français alors que tous les habitants parlent le créole haïtien. Certains Haïtiens s'opposent à la restitution, ce qui peut paraître sidérant. Si on écoute la radio haïtienne, on soupçonnera bien vite que les seuls Haïtiens opposés à la restitution se situent dans l'opposition politique, faible en nombre, très peu appréciée dans le pays et néanmoins très influente au niveau international. Il existe bien sûr une poignée d'intellectuels aigris qui se déclarent aussi opposés à la restitution—assez conformément à la sociologie d'un pays dont les classes sont aussi profondément divisées. Toutefois l'immense majorité de la population, désespérée par la situation effroyable du pays, est favorable à cette démarche.

Quantité d'analyses, dont celles de journalistes français et américains, présentent les problèmes actuels d'Haïti comme s'ils n'avaient aucun rapport avec l'esclavage, le racisme, la guerre et deux siècles d'hostilité intérieure et extérieure à la démocratie populaire. Le combat qu'Haïti continue de mener contre les dictatures héréditaires ou militaires et contre le néolibéralisme brutal privilégié par certaines institutions financières internationales, est aussi un combat contre l'occultation volontaire de l'histoire.

Les racines historiques de la situation actuelle

Les faits sont connus des historiens et, sans doute, des membres de ce comité. Ces faits sont difficiles à blanchir même si beaucoup de gens ont tenté la chose. Dans sa façon d'aborder les questions haïtiennes, le journalisme contemporain fait preuve d'une irresponsabilité totale. Permettez-moi de souligner, encore une fois, six faits essentiels, avant d'en venir aux conséquences de l'indemnité de 1825 sur le développement ultérieur d'Haïti et sur ses souffrances actuelles. Je mettrai bien sûr l'accent sur les racines de la crise sanitaire que le pays connaît aujourd'hui.

Tout d'abord, Haïti est en grande partie une création de la France. Le traité de Ryswick, signé en 1697, cédait le tiers occidental de l'île de Saint-Domingue à la France qui en fit en soixante ans sa colonie la plus rentable. Le grand chroniqueur de l'époque, Moreau de Saint-Méry, la décrivait ainsi : "La partie française de l'île Saint-Domingue est, de toutes les possessions de la France dans le Nouveau-Monde, la plus importante par les richesses qu'elle procure à sa Métropole et par l'influence qu'elle a sur son agriculture et sur son commerce." Dans son ouvrage de 1981 sur la fin de l'Ancien Régime, Olivier Bernier rappelle quelle était la source de cet immense profit : "Les produits français étaient expédiés un peu partout dans le monde mais très peu de produits fabriqués à l'étranger entraient en France. L'essentiel du commerce concernait les produits alimentaires, le tabac et les produits coloniaux, sucre, épices, riz, thé et café. Cela permit à un certain nombre de négociants, bordelais pour la plupart, de faire des bénéfices sur une marchandise extrêmement profitable, dite 'bois d'ébène' : il s'agissait

des esclaves noirs. La plupart des armateurs participaient à l'infâme commerce triangulaire, à base d'esclaves, de sucre et de rhum. Ils prospérèrent. La ville de Bordeaux fut presque entièrement reconstruite à la fin du XVIII^e siècle et elle a toujours fière allure. L'argent provenait de la vente d'êtres humains."

Deuxième point, la partie française de l'île de Saint-Domingue figure pour les historiens de l'esclavage parmi les colonies les plus impitoyables de l'histoire. Durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il s'agissait de la principale escale pour les navires transportant des esclaves. Lorsqu'ils avaient survécu à la traversée, un tiers des nouveaux venus mourraient en quelques années. Les esclaves composaient l'immense majorité de la population et les maîtres vivaient dans la crainte continue d'une révolte.

Troisième point, les Haïtiens ont conquis leur indépendance par les armes. On vit des maîtres affranchir des esclaves vers la fin de la révolution française mais seulement après que les esclaves eux-mêmes aient pris leur situation en main, en 1791. Comme le prouvent les archives, Napoléon songea par la suite à restaurer le pouvoir de la France sur la colonie, et à rétablir l'esclavage.

Quatrièmement, pratiquement toutes les puissances mondiales prirent le parti de la France contre Haïti, première nation à se déclarer un pays d'asile pour les esclaves fugitifs mais aussi pour les peuples indigènes (les peuples indigènes d'Haïti avaient quant à eux péri bien avant le traité de Ryswick, dans un holocauste provoqué par les maladies infectieuses et l'esclavagisme espagnol). Première nation indépendante d'Amérique latine et deuxième du "Nouveau Monde", Haïti était entourée de colonies esclavagistes. Le pays n'avait qu'un seul voisin indépendant, les Etats-Unis, eux-mêmes possesseurs d'esclaves, qui refusèrent de reconnaître la souveraineté d'Haïti. La reconnaissance diplomatique se fit longtemps attendre. Un sénateur de Caroline du Sud, s'exprimant devant ses pairs en 1824, déclarait ainsi : "Notre politique à l'égard d'Hayti est simple : nous ne reconnaitrons jamais son indépendance [...]. La paix et la sécurité d'une grande partie de l'Union nous interdit même de l'envisager." A la fin du XIX^e siècle, les Etats-Unis éclipsèrent la France et l'occupation militaire américaine, de 1915 à 1934, établit mon pays comme la puissance dominante dans les affaires haïtiennes au XX^e siècle. Ce sont les faits.

Au cours des premières décennies de l'indépendance, l'économie haïtienne en ruines continua à dépendre du café, du sucre et d'autres produits dont aucun n'était destiné à la consommation locale. Aussi longtemps que les grandes puissances refusèrent de reconnaître la souveraineté d'Haïti, les dirigeants du pays virent l'économie nationale prise au piège de relations commerciales inéquitables.

Il faut également souligner, comme l'a fait Moreau de Saint-Méry avant la révolution, les dommages écologiques irréparables provoqués par la monoculture pratiquée par les planteurs français au cours du XVIII^e siècle. Quant à la situation sanitaire après la guerre d'indépendance, elle est ainsi résumée par le médecin Ary Bordes : les villes et les gros bourgs étaient insalubres, manquant de fontaines et de latrines ; les immondices s'accumulaient dans les rues. La majorité des hôpitaux des plantations était détruite ; ne fonctionnaient encore que les hôpitaux militaires de Port-au-Prince et de

Cap Haïtien. Presque tous les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens avaient quitté l'île. Seuls des Noirs ayant travaillé dans les hôpitaux détruits, des sages-femmes, des guérisseurs et des rebouteux assuraient encore de rares soins. Très peu formés, ils se trouvaient face à une population tout juste libérée de l'esclavage, vivant en général dans des cases primitives, sans eau ni latrines, affaiblie et décimée par des maladies contagieuses contre lesquelles elle était mal protégée. Et le médecin de conclure : "Legs accablants laissés par nos anciens maîtres, assoiffés de gain et fort peu soucieux des conditions de vie ou de santé de la population indigène." La situation sanitaire actuelle trahit une similitude troublante avec ce legs du passé.

Cinquième point, s'il est impossible d'évaluer le coût de l'esclavage (trois siècles et demi de destruction, celle de vies et de familles, mais aussi de cultures et de langues), la "dette française" est quant à elle parfaitement quantifiable. En 1825, Charles X accepta de reconnaître l'indépendance d'Haïti à condition que la nouvelle république verse à la France 150 millions de francs—budget annuel du gouvernement français de l'époque, et réduise de moitié ses taxes douanières. D'autres que moi vous donneront des informations précises sur les sommes qui furent effectivement réglées mais il faut savoir qu'une telle exigence était illégale au regard de la loi française. En effet, l'ultimatum français s'accompagnait de menaces explicites de recours à la force et de réinstitution de l'esclavage. Or la France avait déjà signé un traité (Traité de Vienne, 1815) qui, s'il n'abolissait pas l'esclavage là où il existait déjà, interdisait expressément de l'instituer sur de nouveaux territoires ou de le réintroduire là où il avait été aboli, comme en Haïti. La menace qui avait présidé aux négociations était donc parfaitement hors-la-loi.

Sixième point, l'impact du paiement de la dette sur la société haïtienne du XIX^e siècle fut dévastateur. En Haïti, les bilans sont sévères : l'anthropologue Jean Price-Mars dénonçait en 1953 les dirigeants haïtiens qui avaient cédé aux exigences françaises : "L'incompétence et la légèreté des hommes au pouvoir fit d'un pays dont les dépenses et les recettes étaient jusque là équilibrées une nation accablée de dettes et empêtrée dans des obligations financières impossibles à respecter." En France, les opinions sur la question variaient à l'époque suivant les convictions politiques. Victor Schoelcher, qui se battit pour l'abolition de l'esclavage, estimait qu'imposer le versement d'une indemnité aux esclaves victorieux équivalait à leur demander de payer avec de l'argent ce qu'ils avaient déjà payé avec leur sang. Même ceux qui profitèrent de l'accord savaient que celui-ci portait un coup fatal à l'économie haïtienne. Alexandre Delaborde, ancien colon de Saint-Domingue, a avoué en 1833 que ces 150 millions de francs représentaient trois fois la valeur de toute la colonie. Où faut-il donc placer le paiement de l'indemnité et les concessions douanières dans la longue liste des tragédies qui accablent le peuple haïtien ? Très haut, à mon avis.

Restitution et réparations

Alors qu'Haïti se prépare à fêter le bicentenaire de son indépendance, il me semble juste de s'interroger si la "communauté internationale" continuera-t-elle à isoler le pays ou choisira-t-elle de faire amende honorable pour la plus longue succession d'abus à l'égard d'une seule et même nation que l'histoire aie jamais connu ? La France et les Etats-Unis sont les deux pays où cette question devrait être posée avec le plus de force.

Je ne peux conclure sans un commentaire sur les réparations relatives à l'esclavage lui-même. Des experts me disent que les démarches en faveur de réparations, entreprises ces dernières années par des descendants d'esclaves, se heurtent à deux obstacles : l'esclavage n'était pas illégal en France à l'époque et, deuxième difficulté, ces réparations représentent des sommes énormes pour les pays riches (comparables, au bas mot, à celles que les fabricants de cigarettes américains ont été condamnés à verser, intérêts non compris). Les réparations devraient être étendues à l'ensemble du continent américain et du continent africain. Au-delà du recours facile aux arguments juridiques, soulignons que la restitution de la dette est une affaire beaucoup moins compliquée que celle des réparations, et tout à fait gérable pour la France. La somme peut être calculée sans trop de difficultés et les bénéficiaires sont faciles à désigner. C'est autrement moins complexe que d'essayer d'estimer une réparation pour un pays d'Afrique centrale, par exemple, qui a perdu une partie de sa population lorsqu'un trafiquant d'esclaves africain a enlevé des habitants pour les revendre à un trafiquant portugais qui à lui-même revendu ces captifs en Haïti.

Notre monde deviendra un monde meilleur si nous poursuivons l'idée des réparations. Les obstacles juridiques sont contournables, ce que savent toutes les personnes de bonne volonté qui, par le hasard de leur naissance, exercent aujourd'hui un pouvoir. Mais ce sont des cercles où la bonne volonté semble rare. Et il y a tout lieu de craindre que si des réparations sont versées un jour, elles iront aux descendants d'esclaves relativement aisés qui vivent aux Etats-Unis, en France ou en Grande-Bretagne, pays qui, avec l'Espagne et le Portugal, furent les principaux architectes de l'esclavage dans le Nouveau Monde.

Je rentre demain en Haïti et je ne suis guère optimiste sur ma capacité, en tant que médecin, à infléchir de façon significative la crise sanitaire que j'ai décrite ici et ailleurs. J'ai apporté avec moi dix dossiers contenant des documents qui détaillent et appuient ce que je vous ai dit aujourd'hui, car la justice doit être servie. Pour un docteur, travailler en Haïti, dans un pays qui continue à subir des abus de la part des nations les plus puissantes du monde, c'est un peu comme essayer de boucher une digue avec les doigts. Mais j'ai une grande dette à l'égard de ce pays qui a fait de moi, du moins je l'espère, un meilleur médecin et qui m'a appris à réfléchir de façon plus critique. L'équipe médicale dont je fais partie ne cessera jamais de soigner les malades pauvres. Les enseignants du public, les instituteurs, mènent un combat similaire dans leur domaine. Nous ne représentons pas l'Etat haïtien mais nous travaillons de concert avec les ministères de la Santé et de l'Education, qui doivent redevenir les garants de l'accès de tous aux soins et à l'enseignement. Nous avons besoin d'alliés et d'une réponse à la question suivante : les heureux gagnants de l'histoire mondiale s'en tiendront-ils à leur routine désolante ou rompront-ils enfin avec une politique cruelle, corrompue et raciste ? Rendront-ils enfin à Haïti le prix de son sang ? Les Haïtiens préparent la commémoration du bicentenaire de l'indépendance de leur pays mais ils se considèrent comme punis, depuis deux siècles, pour avoir osé secouer leurs chaînes. L'histoire passée et présente leur donne raison.

Encore une fois, merci d'avoir sollicité mon avis.

-
- ⁱ United Nations Development Programme. 2002. Human Development Indicators. Available at: <http://hdr.undp.org/reports/global/2002/en/indicator/indicator.cfm?File=index.html>.
- ⁱⁱ United Nations Development Programme. 2002. Human Development Indicators. Available at: <http://hdr.undp.org/reports/global/2002/en/indicator/indicator.cfm?File=index.html>.
- ⁱⁱⁱ United Nations Development Programme. 2002. Human Development Indicators. Available at: <http://hdr.undp.org/reports/global/2002/en/indicator/indicator.cfm?File=index.html>.
- ^{iv} R. Jean-Louis. 1989. "Diagnostic de l'état de santé en Haïti." *Forum Libre I (Médecine, Santé et Démocratie en Haïti)*: 11-20.
- ^v United Nations Development Programme. 2002. Human Development Indicators. Available at: <http://hdr.undp.org/reports/global/2002/en/indicator/indicator.cfm?File=index.html>.
- ^{vi} World Bank Development Indicators database. 2003. Available at: <http://devdata.worldbank.org/external/CPProfile.asp?SelectedCountry=HTI&CCODE=HTI&CNAME=Haïti&PTYPE=CP>.
- ^{vii} World Bank Development Indicators database. 2003. Available at: <http://devdata.worldbank.org/external/CPProfile.asp?SelectedCountry=CUB&CCODE=CUB&CNAME=Cuba&PTYPE=CP>.
- ^{viii} United Nations Food and Agriculture Organization. *The State of Food Insecurity in the World*. United Nations Food and Agriculture Organization: Rome, 2000. Available at: <http://www.fao.org/FOCUS/E/SOFI00/img/sofirep-e.pdf>.